



Stéphane LALLEMENT

Barreau de NANTES

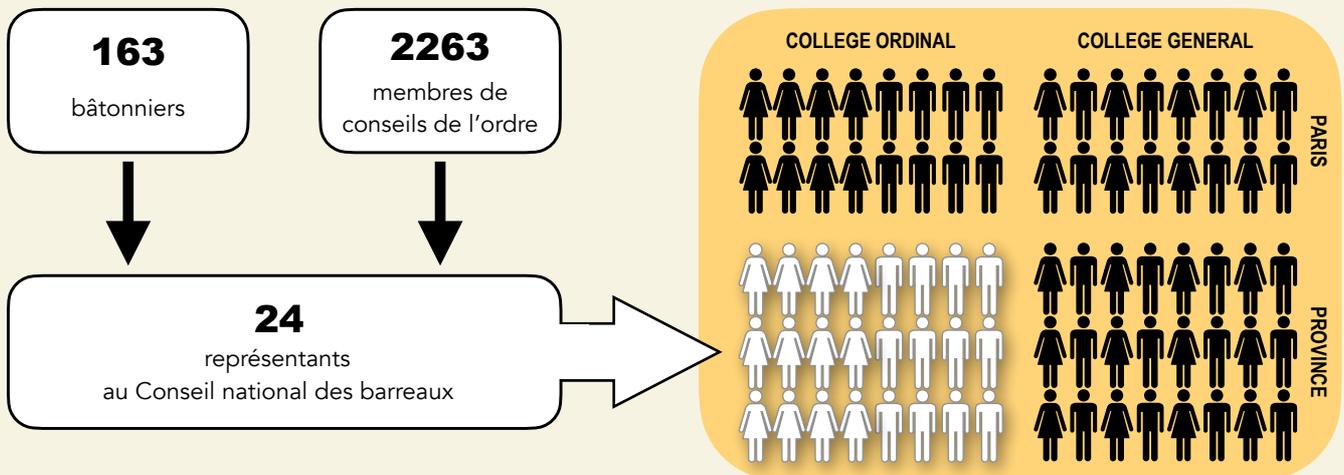
51 bd de l'Egalité - 44100 NANTES
s.lallement@octaav.fr
T : 02 51 84 50 70

2001-2002 Président de la FNUJA
2003-2005 Membre du CNB
2010-2015 Membre du conseil de l'ordre
du barreau de Nantes
2011-2016 Trésorier de l'Ecole des
Avocats du Grand Ouest
2012-2014 Membre du bureau du CNB
2018-2020 Membre du CNB

Election du Conseil national des barreaux 2024-2026 Collège ordinal - circonscription nationale

Mes chers confrères

Un dessin vaut parfois mieux qu'un long discours...



Au sein du Conseil national des barreaux, 24 sièges sont réservés aux représentants des ordres de province. La totalité de ces sièges est occupée à ce jour par d'anciens bâtonniers.

Leur expérience acquise à la tête de leurs barreaux respectifs est bien sûr précieuse. Mais l'ordinalité ne repose-t-elle pas aussi sur les 2263 membres des conseils de l'ordre ?

Par leur travail quotidien sur le terrain ou en commissions, par leurs débats et leurs votes au sein des conseils, ils sont les premiers acteurs de la vitalité de nos barreaux. Comme l'a voulu le législateur, ils ont vocation à ce titre à être représentés au sein du Conseil national des barreaux.

Tel est le sens de ma candidature.

Je ne suis pas ancien bâtonnier. Mais je suis engagé depuis 28 ans au service de la profession au travers d'un double parcours :

- syndical tout d'abord au sein de la FNUJA, que j'ai eu l'honneur de présider;
- puis ordinal en qualité de membre de mon conseil de l'ordre, puis du conseil d'administration de l'Ecole des Avocats du Grand Ouest.

C'est ce même engagement que je vous propose aujourd'hui de perpétuer au sein du Conseil national des barreaux, où il est essentiel que soient représentées toutes les composantes de l'ordinalité.

Très confraternellement vôtre.

Sont éligibles [par le collège ordinal] les bâtonniers, anciens bâtonniers, vice-bâtonniers, anciens vice-bâtonniers et **membres et anciens membres des conseils de l'ordre** (...)
(art. 22 D. 91-1197 du 27 nov. 1991)